

Le 12 décembre 2023, à Bruxelles
Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLÉNIÈRE DU CONSEIL EUROPÉEN SUR LA DIRECTIVE RETOUR :
LES FONDATIONS SALUENT L'ADOPTION D'UNE DIRECTIVE GARANTISSANT DES AVANCÉES EN DROITS
HUMAINS, MAIS N'OUBLIENT PAS LES DÉFIS QUI PERSISTENT

Au cours de la plénière du Conseil européen ce 13 décembre, les échanges constructifs ont conduit à des avancées notables dans la reconnaissance des droits fondamentaux. Nous exprimons notre gratitude envers les représentants des États membres européens qui ont porté les engagements défendus par les Fondations. Les modifications clés témoignent de notre engagement en faveur de l'égalité et de la dignité des migrants, trouvant ainsi un écho positif parmi les membres de la Commission : encore un pas encourageant vers une Europe respectueuse des droits, même si nous avons noté que certains pays de l'Est ont exprimé de vives contestations. Pour rappel, nous approuvons le vote des États membres qui ont largement rejeté l'amendement à l'Article 27, paragraphe 2, visant à généraliser l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la gestion migratoire.

Nous exprimons également notre satisfaction quant au rejet de l'amendement à l'Article 20, paragraphe 5, qui aurait laissé une interprétation libre à chaque État membre pour fixer la durée maximale de rétention. Cette proposition, défendue par les membres du Parlement européen, a reçu notre soutien absolu, ainsi que celui du Front Commun.

Cependant, en dépit de ces progrès, nous exprimons notre préoccupation quant au manque de reconnaissance des personnes vulnérables et à l'absence de positions en faveur d'initiatives solidaires plus approfondies. Les droits humains sont bien plus que des considérations financières et demeurent encore sous-évalués dans le contexte de la Directive Retour proposée par la Commission européenne. Il subsiste des lacunes substantielles qu'il est impératif de corriger pour garantir une approche véritablement humaine.

De manière spécifique, nous manifestons notre désaccord face au rejet de l'amendement à l'Article 5, visant à inclure les personnes de la Communauté LGBTQIA+ dans la liste des personnes vulnérables.

Pour finir, les Fondations tiennent à féliciter la Commission européenne pour l'adoption à la première lecture de la Directive Retour lors de sa plénière aujourd'hui. Bien que des efforts aient été entrepris, dans la continuité du Parlement européen, il a été intégré seulement quelques mesures humaines et solidaires dans la Directive Retour. Depuis le début du processus de négociation, les Fondations sont restées solidaires et engagés dans leur plaidoyer en faveur de la solidarité et des droits humains : nous pouvons que saluer notre engagement.

Fondation de France
carlottiemma@gmail.com



Open Society Initiative for Europe
bentebib.riane@hotmail.fr



Oak Foundation
mussardlouna@gmail.com

